

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 6 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le mercredi 30 avril 2025

**OBJET : DELIBERATION N°8 - Bilan des opérations foncières pour l'année 2024**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
M. Didier David  
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
M. Alain Brunetti  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
M. Alain Junguené  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel  
M. Christophe Bosio  
M. Gilles Ugolini  
M. Laurent Portelli  
Mme Sophie Bournot  
Mme Marion Troyat  
Mme Sabrina Missud-Guillet  
M. Fabien Bonnafoux  
M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo  
Mme Annick Meynard  
Mme Virginie Escalier

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Marie-Pierre Parini  
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David  
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

**Secrétaire de séance :** M. Laurent Portelli

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 mai 2025

**N°8**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Service : Direction de l'Aménagement et de la prospective

Objet : Bilan des opérations foncières pour l'année 2024

Domaine : 3- Domaine et Patrimoine – 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

---

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

**VU** la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995 qui fait obligation aux Conseils municipaux de délibérer chaque année sur le bilan de leur politique foncière,

**VU** la circulaire NOR FPPA 9610025C du 12 février 1996 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs Etablissements Publics,

**Considérant** que notre Collectivité s'inscrit dans le cadre des politiques publiques engagées sur le territoire national qui encadrent l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme et spécialement le Renouvellement Urbain, le logement notamment social,

**Considérant** que la Commune, dans le plan local d'urbanisme métropolitain approuvé le 25/10/2019 et exécutoire le 5/12/2019, a identifié des secteurs de renouvellement urbain et inscrit des servitudes de mixité sociale,

**Considérant** que la Commune dispose de partenaires fonciers qui, aux termes de leur convention sont chargés d'intervenir dans différents secteurs de la Ville aux fins de mettre en place une politique locale de l'Habitat, couplée à un programme de renouvellement urbain dans les secteurs définis au plan local d'urbanisme métropolitain,

**Considérant** que l'EPF PACA répond également aux objectifs recherchés dans la production de logements, notamment par la revente au profit d'organismes à vocation sociale de biens immobiliers acquis dans le cadre des conventions de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes d'habitat conclus avec la Commune, sur des secteurs identifiés au PLUm,

**Considérant** que les tableaux récapitulatifs des opérations foncières réalisées sur le territoire communal pour l'année 2024, par la Commune de LA TRINITE ou son opérateur foncier l'Etablissement Public Foncier Régional PACA, sont annexés à la présente délibération, à savoir :

Tableau 1 – Bilan des acquisitions réalisées par l'EPF PACA pour l'année 2024,

Tableau 2 – Liste des opérations foncières réalisées par la Commune pour l'année 2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve** le bilan au 31/12/2024 des opérations immobilières réalisées par la Commune de LA TRINITE, traitées en direct ou au travers de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur tel que mentionné dans les tableaux joints à la présente délibération.

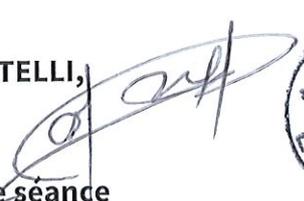
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Laurent PORTELLI,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

**Vote du Conseil :** Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6